

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0368**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Cession à M. Stéphane Canalis et Mme Alice Lucas des lots n° 33, 34 et 60 dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0368**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Cession à M. Stéphane Canalis et Mme Alice Lucas des lots n° 33, 34 et 60 dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose de céder, au profit de monsieur Stéphane Canalis et de madame Alice Lucas, divers lots dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey à Lyon 3° et cadastré AL 66.

Il s'agit des lots n° 33, 34 et 60, ce qui permettrait à monsieur Stéphane Canalis et à madame Alice Lucas, propriétaires voisins, un remembrement d'appartement avec les lots n° 31 et 32 qu'ils possèdent déjà, afin de réhabiliter et d'agrandir leur logement actuel.

Les lots n° 33 et 34 constituent chacun un logement de 19 mètres carrés, situés au 3° étage du bâtiment sur rue, ainsi que les 26/1 000 des parties communes du bâtiment sur rue, et les 190/10 000 des parties communes générales attachés à chacun des lots.

Le lot n° 60 est composé d'une cave, ainsi que des 0,5/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot.

Aux termes du compromis, cette cession interviendrait au prix de 79 000 €, biens libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 février 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à monsieur Stéphane Canalis et à madame Alice Lucas, pour un montant de 79 000 €, des lots n° 33, 34 et 60 dans un immeuble en copropriété édifié sur la parcelle cadastrée AL 66, situé 20, rue Moncey à Lyon 3°, dans le cadre d'un remembrement d'appartement avec les lots n° 31 et 32 qu'ils possèdent déjà.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° 0P14O1764, le 14 janvier 2013 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses et 1 968 750 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 79 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 36 330,58 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 - et en recettes : compte 2132 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.